



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

**Absents excusés :** Gérard DUMET - Angélique GODART-BREUIL

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT  
Angélique GODART-BREUIL à Sylvain BARBIER

**OBJET :** Désignation nouveaux membres aux commissions communales et aux syndicats  
intercommunaux.

Suite au décès de Monsieur Jean-Paul BRIOT, Conseiller Municipal, Monsieur le Maire  
informe l'assemblée délibérante qu'il convient de renommer des délégués aux différentes  
commissions communales et aux syndicats intercommunaux.

- Aux affaires scolaires est nommé Sylvain BARBIER
- Au syndicat intercommunal du collège de Rémyilly est nommé Sylvain BARBIER
- Au syndicat des eaux de Basse Vigneulles Faulquemont (SEBVF) est nommé  
Norbert LEQUY

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel – GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** Gérard DUMET - Angélique GODART-BREUIL

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT  
Angélique GODART-BREUIL à Sylvain BARBIER

**OBJET :** Budget Principal – virements de crédits

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des virements de crédits  
sur le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer les virements suivants :

- Article 022 :	-	609, 35 €
- Article 6531 :	+	609, 35 €
- Article 61521 :	-	1 000, 00 €
- Article 61522 :	-	590, 00 €
- Article 6553 :	+	1 590, 60 €

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel – GODART-BREUIL Angélique

**Absents excusés :** Gérard DUMET – Angélique GODART-BREUIL

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT  
Angélique GODART-BREUIL à Sylvain BARBIER

**OBJET :** RASED – Demande d'aide financière

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur BAILLY,  
enseignant spécialisé du RASED (**R**éseau d'**A**ides **S**pécialisées aux **E**lèves en **D**ifficultés).  
Monsieur BAILLY souhaite faire l'acquisition d'un ordinateur portable et demande une aide  
financière pour permettre l'achat de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De verser une aide financière de 50 € au RASED, et inscrira cette subvention au budget 2016

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

**Absents excusés :** Gérard DUMET - Angélique GODART-BREUIL

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT  
Angélique GODART-BREUIL à Sylvain BARBIER

**OBJET :**      **Logement communal**

Après le départ de Madame LEICK, le Conseil Municipal décide, à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 :

- de louer à Madame LEQUY Karine l'appartement sis 4 rue de l'école, comprenant 4 pièces, cuisine, WC, salle de bain, chaufferie (chauffage gaz) pour un montant de 540 €, révisable annuellement selon l'indice du coût de la construction ;
- fixe le montant de la caution à 1 mois de loyer, soit 540 € ;
- fixe le montant de l'avance mensuelle pour consommation de gaz à 150 €, la régularisation intervenant chaque année ;
- précise que la consommation d'eau sera facturée au locataire par la Mairie, à réception de chaque facture SEBVF ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette location.

**VOTE :**                      POUR : 9                      ABSTENTION : 1 (Norbert LEQUY)

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

**Absents excusés :** Gérard DUMET

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT  
Angélique GODART-BREUIL à Sylvain BARBIER

**OBJET :** Agent entretien – revalorisation indiciaire et IAT

**Le conseil Municipal :**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 136 ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 1-2 qui prévoit que la rémunération des agents non titulaires sous contrat à durée indéterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans ;

Vu la délibération en date du 10 février 2012 créant l'emploi d'agent des services techniques 2<sup>e</sup> classe rémunéré au 7<sup>e</sup> échelon, échelle 3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

Considérant que les résultats professionnels au regard des objectifs fixés à l'agent justifient la revalorisation de la rémunération de l'intéressée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

La rémunération de l'agent des services techniques est modifiée et sera calculée par référence à la grille indiciaire sur la base du 11<sup>e</sup> échelon échelle 3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

*« Ont signé au registre les membres présents »*

---

2 rue de l'école, 57580 SORBÉY – tel : 0387644918 / 0971500096 – email : [mairie.sorbey57@wanadoo.fr](mailto:mairie.sorbey57@wanadoo.fr)  
<http://sorbey57.fr>

**Mairie  
de  
SORBÉY**

**N° 15.53**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

**Absents excusés :** Gérard DUMET

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT  
Angélique GODART-BREUIL à Sylvain BARBIER

**OBJET :** SDCI – Devenir du syndicat du collège de Rémilly

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L5210-1-1 et L5210-1-1.IV,  
VU la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 33;

VU le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015 prévoyant la suppression des syndicats d'enseignement secondaire,

CONSIDERANT que, les lois de décentralisation de 1983 relatives au transfert de compétence en matière d'enseignement ont prévu le transfert des charges du propriétaire et du locataire au Département, hormis celles afférentes aux installations sportives, restées à la charge du syndicat.

CONSIDERANT que, pour ces installations, le syndicat supporte :

- L'entretien des locaux avec le nettoyage du gymnase, des vestiaires, matériel, mobilier,
- Les coûts de chauffage, de maintenance et le remplacement de toutes les installations,
- Les réparations telles que la réfection de la toiture, la pose d'un rideau de séparation pour compartimer le gymnase, la réfection des sols et bien d'autres.
- L'entretien des installations extérieures composées de pistes de vitesse, d'un mini terrain de football et de terrains de basket.

CONSIDERANT que le « Syndicat pour la gestion du CES de Rémilly » est indispensable à la vie scolaire et associative :

- du fait de l'utilisation des installations par les 500 et quelques élèves du collège, ainsi que par de nombreuses associations dont les adhérents, pour 70 % d'entre eux, ne résident pas à Rémilly.

- du fait des multiples activités qui y sont pratiquées telles que tennis de table, badminton, gymnastique sportive et rythmique, tennis, hand-ball ; le planning d'occupation est assuré par le secrétariat du syndicat

CONSIDERANT que le Conseil Départemental n'entend pas se substituer à l'existant, pas plus que la Commune de Rémyilly,

CONSIDERANT que les élèves qui fréquentent le collège de Rémyilly sont issus de 4 intercommunalités différentes, à savoir les Communautés de communes du Sud Messin, de Pange, du District Urbain de Faulquemont et du Saulnois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis DÉFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle prévoyant notamment la suppression des syndicats d'enseignement secondaire.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

*« Ont signé au registre les membres présents »*



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

**Absents excusés :** Gérard DUMET

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT  
Angélique GODART-BREUIL à Sylvain BARBIER

**OBJET :** **Intercommunalité : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion du Collège « Lucien Pougué »**

Le Maire indique que, lors de sa réunion du 17 novembre 2015, le Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion du Collège « Lucien Pougué » a délibéré sur la modification de ses statuts afin de prendre en compte les évolutions relatives à son fonctionnement, tant de par son objet que par sa composition puisque le Syndicat est désormais un syndicat mixte, la Communauté de Communes du Sud Messin et le District Urbain de Faulquemont étant désormais parties prenantes pour un certain nombre de leurs communes membres.

La création du Syndicat intercommunal de gestion du Collège d'Enseignement Général de Rémilly a été autorisée par un arrêté préfectoral en date du 19 octobre 1966.

Un arrêté préfectoral du 1er avril 1969 autorisait le Syndicat à prendre la dénomination de « Syndicat intercommunal pour le fonctionnement et du Collège d'Enseignement Général de Rémilly et la construction et le fonctionnement d'un Collège d'Enseignement Secondaire ».

Jusqu'aux lois de 1983 relatives au transfert de compétence en matière d'enseignement, le syndicat supportait, en sa qualité de maître d'ouvrage, le coût des investissements tant pour le collège que pour les installations sportives couvertes et extérieures.

Les lois de 1983 ont eu pour effet de transférer les charges du propriétaire et du locataire au Département. Les investissements et les charges de fonctionnement des installations sportives sont restés à la charge du syndicat.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose d'approuver les modifications des statuts du Syndicat telles que ci-dessous rédigées afin de faire coïncider leur contenu avec la réalité du fonctionnement actuel du Syndicat. et d'y intégrer l'acceptation formelle de l'adhésion au Syndicat pour les communes de Thimonville et Tragny :

**Article 1<sup>er</sup>.** – En application des dispositions des articles des articles L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT-, les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour certaines de leurs communes membres, dont le nom suivent, sont constituées en un syndicat mixte en vue d'assurer l'entretien, la réparation et l'amélioration des installations sportives couvertes et extérieures attachées au collège de Rémilly.

Le Syndicat pourra apporter sa contribution aux manifestations sportives et culturelles organisées par le Collège.

**La Communauté de Communes du Sud Messin pour les communes suivantes** : Ancerville, Aube, Béchy, Beux, Chanville, Flocourt, Lemud, Luppy, Rémilly, Thimonville, Tragny.

**Le District Urbain de Faulquemont pour les communes suivantes** : Adaincourt, Arriance, Han-sur-Nied, Hery, Vatimont, Vittoncourt, Voimhaut.

**Les communes de** : Bazoncourt, Courcelles-sur-Nied, Pange, Saint-Epvre, Sanry-sur-Nied, Sorbey, Villers-Stoncourt.

### **DÉNOMINATION, DURÉE ET SIÈGE.**

**Article 2.** – Le Syndicat est dénommé Syndicat mixte pour la gestion, la réfection et l'amélioration des installations sportives du Collège Lucien POUGUÉ de Rémilly.

Sa durée est illimitée.

Son siège est fixé à la Mairie de Rémilly.

### **ADMINISTRATION**

**Article 3.** – Le Syndicat est administré par un comité composé de délégués des communes à raison de deux délégués par commune. Ceux-ci sont élus par les assemblées délibérantes des collectivités intéressées conformément aux dispositions des articles L5212-6 à L5212-8 du CGCT.

**Article 4.** – Le Comité élit parmi ses membres un bureau qui comprend :

- Un Président,
- Deux Vice-Présidents,
- Six assesseurs titulaires,
- Trois assesseurs suppléants.

Le Bureau agit par délégation du Comité, les limites de cette délégation sont fixées par délibération du Comité.

**Article 5.** - Les ressources du syndicat sont assurées par des subventions, les dons, les emprunts et les participations des communes adhérentes.

Les frais sont répartis entre toutes les communes de résidence des élèves, au prorata du nombre d'élèves inscrits au collège Lucien Pougue, à la date du 1er janvier de l'année considérée.

**Article 6** – Les questions non prévues aux présents statuts sont réglées conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les syndicats mixtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-18 à L5211-20, CONSIDERANT la nécessité de modifier les statuts du Syndicat afin de prendre en compte l'ensemble des évolutions intervenues dans son fonctionnement, tant par son objet que par sa composition,

APPROUVE les modifications des statuts telles que présentées ci-dessus.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

**Absents excusés :** Gérard DUMET

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT

**OBJET :** Salle socioculturelle – demande de subvention réserve parlementaire (auvent)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de fourniture et pose d'un auvent à la salle socioculturelle.

Il présente à l'assemblée le devis de l'entreprise SOFIB pour un montant HT de 1 240 €, soit 1 488 € TTC

Cette opération sera inscrite au budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire pour aider au financement de ce projet.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

**Absents excusés :** Gérard DUMET - Angélique GODART-BREUIL

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT  
Angélique GODART-BREUIL à Sylvain BARBIER

**OBJET :**       **Luminaires – coffrets électriques – demande de subvention AMITER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de :

- remplacement des luminaires rue des sorbiers,
- création d'un comptage indépendant pour pompe de relevage
- remplacement de coffret EP sinistré sur poteau béton, rue principale

Il présente à l'assemblée les différents devis de l'entreprise SLEE, pour un montant total HT  
de 6 075 €, soit 7 290 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite une subvention au titre de l'AMITER pour aider au financement de ce projet,
- précise que les travaux seront inscrits au budget 2016,
- précise que les travaux ne débiteront qu'après réception de la notification des subventions.

**VOTE :**                   UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

**Absents excusés :** Gérard DUMET - Angélique GODART-BREUIL

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT  
Angélique GODART-BREUIL à Sylvain BARBIER

**OBJET :** Luminaires – coffrets électriques – demande de subvention UEM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de :

- remplacement des luminaires rue des sorbiers,
- création d'un comptage indépendant pour pompe de relevage
- remplacement de coffret EP sinistré sur poteau béton, rue principale

Il présente à l'assemblée les différents devis de l'entreprise SLEE, pour un montant total HT  
de 6 075 €, soit 7 290 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite une subvention auprès de l'UEM pour aider au financement de ce projet,
- précise que ces travaux seront inscrits au budget 2016,
- précise que les travaux ne débiteront qu'après réception de la notification des subventions.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 08

Procuration : 02

Votant : 10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

**Absents excusés :** Gérard DUMET –Angélique GODART-BREUIL

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT  
Angélique GODART-BREUIL à Sylvain BARBIER

**OBJET :** Luminaires – coffrets électriques – demande de subvention ADEME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de :

- remplacement des luminaires rue des sorbiers,
- création d'un comptage indépendant pour pompe de relevage
- remplacement de coffret EP sinistré sur poteau béton, rue principale

Il présente à l'assemblée les différents devis de l'entreprise SLEE, pour un montant total HT  
de 6 075 €, soit 7 2590 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite une subvention auprès de l'ADEME pour aider au financement de ce projet,
- précise que ces travaux seront inscrits au budget 2016,
- précise que les travaux ne débiteront qu'après réception de la notification des subventions.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

**Absents excusés :** Gérard DUMET - Angélique GODART-BREUIL

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT  
Angélique GODART-BREUIL à Sylvain BARBIER

**OBJET :** Eglise (travaux électricité) demande de subvention réserve parlementaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux à l'église, à savoir mise à jour de  
la conformité électrique.

Il présente à l'assemblée le devis de l'entreprise BODET pour un montant HT de 2 811 €, soit  
3 373, 20 € TTC.

Cette opération sera inscrite au budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la réserve  
parlementaire pour aider au financement de ce projet.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice	:	10
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

**Absents excusés :** Gérard DUMET - Angélique GODART-BREUIL

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT  
Angélique GODART-BREUIL à Sylvain BARBIER

**OBJET :** Taxe assainissement

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la commission assainissement qui s'est déroulée le  
14 décembre 2015.

Après lecture de la délibération du 30 janvier 1979, la commission a proposé de retirer le  
point 3b de cette délibération, et de remplacer cet article par : « les exploitants agricoles  
peuvent faire installer un compteur d'exploitation qui ne sera pas assujéti à la taxe  
assainissement ; ils devront s'acquitter de la taxe assainissement sur le compteur individuel ».  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le rapport de la commission  
assainissement.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015**

**Date de convocation :** 10/12/2015

**Date d'affichage :** 21/12/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 10

Présents : 08

Procuration : 02

Votant : 10

L'an deux mil quinze, le dix huit décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe PIOT, Maire.

**Etaient présents :** SPINELLI Claude - THISSE Jean-Claude  
TILLARD Christelle - LEQUY Norbert - BAYER Florent  
BARBIER Sylvain – GROSSE Muriel

**Absents excusés :** Gérard DUMET - Angélique GODART-BREUIL

**Absents non excusés :** néant

**Pouvoirs :** Gérard DUMET à Philippe PIOT  
Angélique GODART-BREUIL à Sylvain BARBIER

**OBJET :** **Demande de rattachement à la trésorerie de Courcelles Chaussy**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la fermeture de la trésorerie de Rémilly au 31 décembre 2015, et le transfert des services à la perception de Verny.

Dans un souci d'une cohérence territoriale, et d'une plus grande proximité géographique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander le rattachement de la commune de Sorbey à la trésorerie de Courcelles Chaussy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire la demande de rattachement auprès de Monsieur le Préfet.

**VOTE :** UNANIMITE

Exécutoire après envoi  
En Préfecture le 21/12/2015  
Et publication le 21/12/2015

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré le 18/12/2015  
Le Maire  
Philippe PIOT

*« Ont signé au registre les membres présents »*